

**MONNAIE COMPLÉMENTAIRE VERSUS MICROCRÉDIT DE GROUPE ET TONTINES:
CONTRIBUTION COMPARÉE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL SOUTENABLE ET SOLIDAIRE PAR L'INCLUSION
FINANCIÈRE**

Jean-Michel Servet
IHEID Genève

Mots-clés :

Microcrédit, Monnaie complémentaire, tontine, effet multiplicateur endogène, territoire

Résumé

Depuis le XIX^e siècle, sont apparues, à travers « microcrédit » et « monnaies complémentaires », des propositions et expériences pour assurer un développement localisé grâce à un mécanisme financier. De façon informelle, existent des associations rotatives d'épargne et de crédit. Les trois impliquent une dynamique de dette entre ceux qui y participent. La contribution propose de comparer leur contribution respective au développement local, à travers leurs modalités propres d'inclusion financière. D'un point théorique, la logique d'articulation des quatre principes polanyiens d'intégration économique est mobilisée.

Les monnaies complémentaires manifestent une potentialité d'appui au développement localisé, qui est potentiellement supérieure aux autres du fait d'un mécanisme d'endogénéisation des ressources. Les tontines sont en marge du système en tant qu'auto organisation informelle à taille très réduite et les monnaies complémentaires sont mal connues des acteurs institutionnels du développement. La plupart d'entre elles se situent le plus souvent en marge des appuis institutionnels possibles.

D'une certaine façon les monnaies complémentaires et les tontines grâce à la mise en place de groupes locaux souverains s'opposent aux formes actuelles dominantes de la financiarisation alors que le microcrédit en devient de plus en plus un acteur à part entière, y compris à un niveau international.

**MONNAIE COMPLÉMENTAIRE VERSUS MICROCRÉDIT DE GROUPE ET TONTINES:
CONTRIBUTION COMPARÉE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL SOUTENABLE ET SOLIDAIRE PAR L'INCLUSION
FINANCIÈRE**

Jean-Michel Servet
IHEID Genève

Depuis la première moitié du XIX^e siècle, des expérimentations et des projets mobilisant un mécanisme financier pour assurer un développement local et solidaire ont été proposés et ont été réalisés. Ils sont apparus de façon récurrente ; mais pour chacun d'entre eux dans des conditions spécifiques et sous des formes elles-mêmes diverses. Ceci, à la fois, autorise et limite les comparaisons. On regroupe aujourd'hui ces projets et ces expériences sous l'appellation « microcrédit » d'une part et « monnaies complémentaires », « alternatives » ou « sociales » d'autre part. De façon informelle et depuis des temps immémoriaux, existent aussi différentes formes d'associations d'épargne et de crédit qui sont connues sous l'appellation française « tontines » ; dans certains pays comme l'Inde ou l'Afrique du Sud existent des formes de tontines aujourd'hui réglementées.

Dans les trois cas d'ailleurs on peut observer des degrés d'informalités¹ et de formalités divers. La comparaison entre ces différentes modalités d'une finance solidaire et alternative est ici établie à partir de leurs principes et logiques de fonctionnement. L'approche est d'abord financière. Il ne s'agit pas de faire entrer les divers instruments dans des catégories monétaires. Il ne s'agit pas non plus d'une étude historique, anthropologique ou sociologique contextualisée dont les exemples localisés permettraient de comparer dans un même site l'impact de chacune des modalités.

Le but de cette analyse est de comprendre leurs capacités instrumentales respectives à et leurs limites pour jouer le rôle d'outil de développement localisé et solidaire. Quelle que soit la taille de l'instrument, il est possible d'analyser la dynamique que le mécanisme permet. La présentation ne prétend pas être un apport par rapport aux travaux particuliers déjà effectués sur les trois formes d'organisation utilisant essentiellement un instrument monétaire². Son originalité doit se trouver dans la confrontation des fonctionnements et de l'impact.

¹ Sur la notion d'informalité on lira avec grand intérêt l'article de l'anthropologue Keith Hart dans le *Palgrave Dictionary* sur l'économie dite « informelle ».

² Voir les recherches présentées notamment sur les tontines dans Servet (éd.) *Epargne et liens sociaux, études comparées d'informalités financières*, Paris : Association d'Economie Financière, 1995, 295 p., sur les monnaies complémentaires dans Servet (ed.) 1999, *Une économie sans argent, les systèmes d'échange local*, ouvrage écrit avec D. Bayon, J. Blanc, I. Guérin, G. Malandrin et D. Vallat, Paris, Le Seuil, 351 p. et sur le microcrédit dans Servet *Banquiers aux pieds nus, La microfinance*, Paris, Odile Jacob, 2006, 512 p.

1. Épargne, crédit et dette

Les tontines sont des associations ou des clubs d'épargnants dont les membres décident, sur une base volontaire, de réunir de façon régulière un certain montant d'épargne. Il est à tour de rôle attribué à chacun des membres (il est souvent dit que celui-ci *mange* alors la somme réunie). La tontine suppose une épargne préalable de chacun des adhérents. Il y a dette réciproque et avance des uns au bénéfice des autres. Mais, il n'y a pas crédit au sens où le volume global à disposition ne peut jamais dépasser la somme des épargnes individuelles collectées et réunies temporairement, sauf si par ailleurs la somme est mise en banque et sert de levier pour obtenir un prêt auprès de celle-ci.

À l'inverse, le microcrédit peut se passer de l'épargne collective préalable de chaque membre³. Un apport extérieur de fonds est prêté à chacun des membres (immédiatement ou au bout d'un certain temps, selon le modèle). L'articulation avec le système financier peut lui permettre de bénéficier du mécanisme de financement faisant que globalement les crédits dépassent les dépôts. Mais si cet apport est extérieur à la communauté et si les fonds avancés⁴ sont l'occasion de rétribution importante des prêteurs, des actionnaires⁵ et/ou des collaborateurs techniques et des fournisseurs extérieurs de service d'appui, l'effet multiplicateur du crédit pour les emprunteurs sera réduit, voire nul et même négatif (selon le niveau des prélèvements subis). Alors que les tontines s'appuient généralement sur des

³ A noter que certaines institutions de microcrédit testent la capacité future des emprunteurs à rembourser un prêt par une période préalable d'épargne auto gérée par le groupe ; c'est par exemple le cas des *self help groups* indiens. On observe aussi dans certaines institutions de microcrédit qu'une partie du prêt est bloquée et constitue une épargne forcée garantissant en partie le remboursement du prêt en particulier pour ce qui est des dernières échéances. Ces dépôts alimentent aussi les capacités à prêter des institutions.

⁴ Nous employons ici l'expression « avancée » parce que ce peut (selon les statuts et règlements ayant cours) être soit un prêt, soit une participation au capital augmentant la capacité de prêter de l'institution.

⁵ Ce peut être sous la forme d'intérêt, de dividendes versés aux actionnaires ou d'une capitalisation des gains réalisés par l'institution, qui augmente la valeur des actions de la société, et peut se transformer ensuite en gain pour l'apporteur de capitaux s'il vend ses parts comme l'ont montré les exemples de Compartamos au Mexique et de SKS en Andhra Pradesh (Inde).

groupes auto organisés⁶, le microcrédit est dispensé par des institutions dont les degrés de formalisation et de dépendance extérieure sont de plus en plus élevés.

Les monnaies complémentaires ou alternatives supposent, elles aussi, l'existence de groupes constituant chacune des organisations permettant, de façon plus ou moins formalisée, les relations de débit et de crédit entre leurs membres, ou émettant la monnaie qui permet les règlements. La capacité d'autonomie monétaire de chaque groupe lui permet de créer *ex nihilo* sa monnaie, lors de l'avance initiale faite à ses membres⁷. Nous sommes donc là dans un processus de financement activé à travers une dette, dans ce cas vis-à-vis d'un groupe connu, alors qu'il l'est vis-à-vis d'une institution impersonnelle dans le cas du microcrédit.

Monnaies alternatives ou complémentaires, microcrédit et tontines ont incarné, à des degrés divers, pour un grand nombre d'observateurs, des formes de solidarité, dont le caractère effectif et le degré de solidarité étaient rarement interrogés. Cette solidarité s'opère à travers la dette, les trois formes d'organisation impliquant une dynamique d'endettement entre ceux qui y participent. Ceci permet de comparer la contribution de ces trois systèmes au développement local solidaire à travers leurs modes particuliers d'inclusion financière.

2. Inclusion financière et solidarités

D'une certaine façon, grâce à la mise en place de groupes locaux souverains, les monnaies complémentaires et les tontines s'opposent aux formes actuelles dominantes de la financiarisation⁸ alors que le microcrédit en devient de plus en plus un acteur à part entière, y

⁶ Dans le cas d'une tontine dite « commerciale » (sur cette classification voir Michel Lelart (ed.) 1990 *La Tontine. Pratiques informelles d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris : John Libbey et Servet (éd.) *Epargne et liens sociaux, études comparées d'informalités financières*, Paris : Association d'Economie Financière, 1995, 295 p) où il y a un organisateur de la tontine ou dans le cas d'organisations financières déclarées comme en Inde ou en Afrique du Sud, les tontines ne peuvent pas être qualifiées d'auto-organisées. Voir l'analyse récente de tontines commerciales (*cheetu*) au sein de la communauté du Sri Lanka expatriée à la Porte-de-la-Chapelle (Paris), par Philippe Gazagne, *Dettes et migrations : du Sri Lanka à Paris. Modalités d'entraide financière en contextes incertains*, (chapitre 4) Thèse de doctorat en Études du Développement, Genève, IHEID, présentée en 2011.

⁷ Il va de soi que si l'acquisition de la monnaie locale se fait au pair par échange contre la monnaie nationale et permet seulement l'accès de biens entre membres du groupe, cette capacité de création monétaire sous forme de monnaies locales n'existe pas. La dynamique endogène se fait seulement par la captation de la dépense au sein du groupe. Si l'utilisateur de la monnaie bénéficie d'une réduction de prix quand il règle avec cet instrument, une dynamique de la demande apparaît.

⁸ Voir la définition que nous en donnons dans *Banquiers aux pieds nus* (Paris, Odile Jacob, 2006) et surtout *Le Grand Renversement* (Paris, Desclée de Brouwer, 2010).

compris à un niveau international⁹. Il est souvent dit que des institutions situées en Suisse gèrent directement ou indirectement (par exemple via le Luxembourg) un quart des fonds de placements à fins lucratifs en microcrédit. Ceci n'est pas sans lien car le microcrédit est considéré comme une forme de placements dit « alternatifs » alors que la Suisse recèle un tiers de la fortune mondiale hors frontière. Il est conseillé, dit-on, que ces types de placement entrent pour 5 à 8 % du patrimoine placé (le microcrédit n'en constitue qu'une partie, une autre étant par exemple les placements « verts »).

Les placements internationaux dans le microcrédit se sont fortement accrus jusqu'à la crise de 2008. Même avec une croissance ralentie, ils pourraient bientôt atteindre 10, puis 20 milliards de dollars. Cette dimension, incluant ce qui a été désigné comme une « commercialisation » du microcrédit, est inconnue tant pour les monnaies locales¹⁰ que pour les tontines¹¹. Ce qui évite aussi certaines déviations d'objectifs...

Mais un dépassement du microcrédit par la diffusion de services d'épargne, de transfert, de garantie, d'assurance notamment peut/pourrait permettre une plus large inclusion financière des populations. Ceci pourrait permettre de changer son impact global et accroître sa contribution à la solidarité.

Les tontines utilisent pour l'essentiel les instruments monétaires ayant cours et elles peuvent maintenir certains adhérents en dehors des dynamiques financières formelles ; d'une certaine façon, pour certains, elles favorisent leur auto exclusion financière. Dans certaines conditions, cette critique est portée à l'encontre des monnaies complémentaires. Mais les tontines supposent une articulation monétaire puisque leur matière est dans l'immense majorité des cas les monnaies nationales ayant cours¹².

Par contre, du fait du mécanisme d'endogénéisation des ressources qui leur est propre, à travers la dépense, les monnaies complémentaires ont la capacité d'appuyer un développement local beaucoup plus fortement que les tontines ou que le microcrédit. Ceci

⁹ Voir J-Michel Servet, « Microcredit » in : Keith Hart, Jean-Louis Laville, Antonio David Cattani (ed.), *The Human Economy*, Boston/Cambridge/Oxford, Polity Press, 2010, p. 130-141.

¹⁰ Les monnaies cloisonnées (type *miles* des compagnies aériennes) montrent une articulation possible avec les grandes entreprises.

¹¹ Une tontine a été créée par le groupes AXA sur le modèle des anciennes formes de retraite et de dot (existantes depuis le XVIII^e siècle). Jusqu'à une période récente, existait à New York en face de l'entrée de la bourse de Wall Street un bâtiment appelé *Tontine House*, siège d'une compagnie de retraite. Cette première forme de tontine a donné lieu à un roman historique par Thomas B. Costain, *The Tontine*, publié en deux volumes au Royaume-Uni en 1955.

¹² Il existe quelques rares cas de tontines en nature : bouteilles d'huile au Cameroun, sacs de riz dans les années 1930-1940 à Dakar, achat de vaisselle à Ziguinchor dans les années 1980 et même camion citerne en Thaïlande.

n'est possible ni avec celles-ci, ni avec celui-là. Toutefois, cette capacité des monnaies locales est peu reconnue et donc peu mobilisée par les institutions en charge du développement. Les tontines sont en marge du système en tant qu'auto organisation informelle à taille très réduite et les monnaies locales ou complémentaires sont très mal connues de la plupart des acteurs institutionnels du développement. Le plus grand nombre des monnaies complémentaires se situent donc généralement en marge des appuis institutionnels potentiels¹³, dont a bénéficié et bénéficie encore de manière considérable le microcrédit. Les institutions de microfinance se proclament, de façon croissante, autonomes de l'argent public. D'une part, cela n'est vrai que pour une minorité d'entre elles¹⁴, surtout si l'on considère comme argent public celui qui provient de fondations privées dont l'existence dépend d'avantages fiscaux ; d'autre part si l'organisation a capitalisé les dons qui lui ont été faits et les revenus dégagés par les prêts réalisés grâce à ces dons, il est difficile d'affirmer qu'elles ne doivent rien à l'État pour ce qui est de leur succès et de la constitution de leur capital¹⁵.

Le microcrédit à base de groupes solidaires a su et pu s'inspirer des mécanismes de fonctionnement des tontines, y compris en en prenant le vocabulaire. Toutefois, dans un certain nombre de cas, cette réminiscence des formes associatives n'est qu'un leurre, à destination des populations locales et des apporteurs extérieurs de capitaux ainsi persuadés que leur « soutien » financier est « solidaire ». Le cas de la banque SKS en Inde qui a défrayé la chronique à l'automne 2010 du fait que certains de ses clients surendettés en ont attaqué les agences, en est une bonne illustration. Le recours à l'expression « Swayam Krishi Sangam », abrégée en SKS, est éloquent¹⁶. Ce nom est souvent rendu en anglais par *self-help union* ; il fait référence au programme phare de l'Inde à travers la mise en place de *self-help groups* ou de *self affinity groups* d'une autre institution de microcrédit, Myrada, dans l'État du Karnataka. En telugu (la langue de l'Andhra Pradesh), *sangam* désigne une assemblée, une union, une rencontre ; *swayam* fait référence à une auto-organisation alors que *krishi* est en hindi l'agriculture. Quand on observe le fonctionnement de l'institution de microcrédit SKS on ne peut que considérer l'emploi du terme *sangam* comme une usurpation de l'idée

¹³ Il existe des exceptions comme l'illustrent en France le cas de la monnaie SOL ayant reçus des appuis européens et régionaux et au Brésil les banques de microcrédit en monnaie locale.

¹⁴ B. BALKENHOL (ed.), *Microfinance et politique publique* Paris, Puf, 2009, [traduit de l'anglais BALKENHOL B. (ed.) *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency*, London, Palgrave-Macmillan/ILO, 2007].

¹⁵ Ce processus a particulièrement été étudié par Saâd Filali Meknassi pour le cas du Maroc, (*Microfinance : évaluation de l'expérience marocaine*, Mémoire d'Etudes Supérieures Approfondies en sciences économiques, Université Mohammed V Agdal (Dynamique des systèmes financiers), Rabat, déc. 2004).

¹⁶ Je remercie Cyril Fouillé (Oxford University) pour le soutien apporté pour cette traduction.

gandhienne de ce qui serait l'autonomie sous la forme d'une assemblée de village. Le logo de SKS montre un groupe de cinq femmes assises en cercle, image de la solidarité supposée du groupe. Il était important pour SKS de se démarquer de l'idée de *bank*, terme qui, pour les populations, évoque surtout une institution venue de l'extérieur (de la ville, de l'étranger). Il est remarquable de ce point de vue que les institutions issues du mouvement coopératif et mutualiste connaissent en général surtout des prêts à caractère individuel, alors que les institutions à but lucratif comme SKS ou au Mexique Compartamos (autre institution de microcrédit qui est cotée en bourse et dont le nom évoque le partage) s'appuient sur des groupes d'emprunteurs dits « solidaires ». Le groupe ne constitue pas pour ces institutions un moyen de promouvoir une participation et une solidarité autonome des populations. Il s'agit avant tout de réduire les impayés, et donc leurs coûts. Les fondateurs de ces institutions sont des diplômés de l'université (celui qui a fondé SKS a soutenu une thèse de doctorat en économie à l'université de Chicago en 2004 sur l'impact de la microfinance). Ils connaissent donc parfaitement les théories de l'agence...

Un rapprochement entre microcrédit et monnaies complémentaires (comme le montre l'exemple de la banque Palmas à Fortaleza et de ses répliques dans l'ensemble du Brésil) est aussi possible. Il pourrait être fécond mais, en dehors d'un appui des pouvoirs publics, la rencontre entre microcrédit et monnaies complémentaires ne peut actuellement qu'être au mieux limitée, au pire improbable même. Cela tient aux modalités actuelles dominantes de l'essor du microcrédit : citons son articulation avec la finance internationale par placements et fonds de garantie, la délocalisation de l'épargne, l'ouverture de services d'assurance et de transferts des migrants, qui par ailleurs peuvent être considérés comme des éléments rendant plus forte l'inclusion financière des populations, y compris les plus matériellement démunies.

Pour saisir la capacité de ces trois instruments financiers à participer à un processus de développement localisé solidaire, il peut être utile de mobiliser les modes de réalisation et d'articulation des quatre principes polanyiens d'intégration économique¹⁷. Ces principes structurent les différentes modalités d'interdépendance entre les activités de production, d'échange et de financement. Toutefois pour ce faire, il convient de ne pas comprendre les principes polanyiens d'intégration économique comme de simples modes de transferts des

¹⁷ Jean-Michel Servet, « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, Une contribution à la définition de l'économie solidaire », revue *Tiers Monde* n°190, avril-juin 2007, numéro Économie solidaire : Des initiatives locales à l'action publique, p. 255-273, « Toward an alternative economy: Reconsidering the market, money, and value » in : Chris HANN, Keith HART, *Market and Society. The Great Transformation Today*, Cambridge University Press, 2009, p. 72-90.

richesses créées et des droits de propriété. Soit ceci réduirait la réciprocité (en tant que potentiel élément fondateur de l'économie solidaire) à une modalité particulière d'une catégorie générale contractuelle opposée à des mécanismes de prélèvements - redistribution et à ce que serait une catégorie que l'on peut elle même interroger, l'échange marchand. Soit la réciprocité ne serait qu'un élément en quelque sorte archaïque parce que les formes d'apparition des principes d'intégration seraient restituées selon un modèle évolutionniste ou néo-évolutionniste à la manière des modes de production chez Karl Marx. Cette assimilation des principes d'intégration aux modes de production ne permettrait pas notamment de comprendre pourquoi, selon cette grille de lecture polanyienne, l'économie solidaire ne peut pas être opposée aux échanges marchands¹⁸ ; autre différence doit-on souligner avec les politiques marxistes telle qu'elles ont été promues au XX^e siècle. La solidarité peut se réaliser à travers certaines formes d'échanges considérés comme « marchands », sans pour autant que le Marché en reste ou en devienne le principe directeur d'ensemble¹⁹.

Les principes polanyiens d'intégration économique sont plus complexes et fondamentaux qu'un mode de transfert, de circulation ou d'échange, trois expressions qui peuvent retenir tous les cas de figure. Ils peuvent et doivent être compris comme les modalités de l'interdépendance entre les activités de production, d'échange et de financement. Le meilleur exemple que Karl Polanyi donne du principe de réciprocité est sans nul doute celui qu'il emprunte à Margaret Mead (citée dans *Trade and Market*)²⁰. Les toits des cases des Arapesh (en Nouvelle-Guinée) ont des poutres de longueurs différentes ; elles ne sont pas coupées et dépassent des toits, car chacun tient compte du fait que sa case sera un jour détruite et que ses poutres serviront à construire la case d'un autre membre du groupe. La réciprocité peut ici se traduire comme l'idée du souci d'autrui, par le fait de se penser comme vivant en interdépendance avec les autres. Notons ici que cette tribu de Nouvelle-Guinée n'est pas unique en son genre. D'autres exemples de ce type de comportement ont été relevés. Ainsi les Iroquois (Amérique du Nord) pensaient les décisions essentielles en se projetant sept générations plus tard²¹. Il convient de préciser ici que la notion de temps cyclique dominant dans ces sociétés doit plus laisser penser à une collaboration globale des humains vivants et

¹⁸ Cette confusion est commise par Laurence Fontaine par exemple dans sa critique de Karl Polanyi en conclusion de son *Economie morale* (Paris, Gallimard, 2008).

¹⁹ Ceci apparaît de façon évidente dans sa critique des thèses de von Mises dans les années 1920 ; voir l'édition et la traduction de ces textes sous la direction Jérôme Maucourant sous le titre *Essais de Karl Polanyi* (Paris, Seuil).

²⁰ Il se trouve dans un chapitre intitulé « A cooperative society » traduit en français par : « Une société solidaire » (chapitre premier de l'ensemble de textes traduits sous le titre général de *Mœurs et sexualité en Océanie* (trad. Paris, Plon, Coll. Terre Humaine, 1969).

²¹ Irina dans *Comprendre la solidarité* (numéro de la revue *Bien commun*, à paraître 2011).

des ancêtres à renaître qu'à un futur au sens où les membres des sociétés dites « occidentales » l'entendent généralement selon une chronologie de l'irréversibilité du temps. Ce principe de réciprocité est fondé sur l'idée d'une interdépendance (non pas mécanique comme dans les cas de la confrontation marchande des offres et des demandes ; ou administrée dans le cas des prélèvements redistributions) mais comme la complémentarité volontairement consentie et organisée d'éléments distincts. Chacun se pense et agit comme élément d'un Tout. Pour fonctionner comme un Tout la société est fragmentée en parties complémentaires parce que non identiques. C'est en cela que la réciprocité est dite fondée sur l'idée de symétrie, et se distingue bien du prélèvement - redistribution fondé lui sur celle de centralité. Chaque principe recèle par lui-même une dimension utopique, dans le sens où il est un projet, un idéal fixé, un système de justification, une direction donnée au fonctionnement général de la société ou d'une institution particulière. Mais toute tentative de réduire le fonctionnement global et particulier d'une institution ou d'une société à un seul principe tend à devenir totalitaire ; et il l'est d'autant plus qu'il s'avère pratiquement impossible à réaliser et que le corps social, pour y échapper, résiste. Une réduction de la société au Marché est tout autant impossible à réaliser que le serait l'autonomie de la sphère dite « économique » ou la réduction de la société à une somme d'individus mus par leur seuls intérêts privés²². Les tentatives de soumettre certaines sociétés au principe de prélèvement – redistribution ont au cours du XX^e siècle manifesté leurs limites. Karl Polanyi a lui-même remarqué que le principe de réciprocité se trouvait renforcé quand il était associé au principe de prélèvement – redistribution et c'est sans doute ainsi que l'on doit comprendre sa critique du socialisme planificateur et sa controverse avec Ludwig von Mises dans les années 1920 (voir *Essais de Karl Polanyi*, trois articles traduits de l'allemand).

Cette clef polanyienne peut permettre de distinguer des types différents de monnaies complémentaires, d'organisations de microcrédit et de tontines selon le poids que le principe

²² En cela le conservatisme compassionnel du premier ministre britannique, David Cameron, s'oppose à la pensée strictement néolibérale de Margaret Thatcher. Ce nouveau conservatisme préconise notamment une mobilisation des réseaux familiaux et associatifs. Ils sont jugés plus efficaces que l'État dans la lutte contre l'échec scolaire ou la criminalité par exemple. Ce courant de pensée s'inspire des thèses de Danny Kruger sur la fraternité, en particulier dans *On Fraternity, Politics beyond Liberty and Equality*, London, Civitas, 2007. Les débats que l'on observe autour de la traduction dans les autres langues du terme anglo-saxon *care* doivent aussi ici être cités. Le *care* évoque les nombreux travaux d'Anthony Giddens sociologue penseur de la troisième voie de Tony Blair ; de Carol Gilligan [1982], *In a different voice*, Harvard University Press [*Une si grande différence*, trad. Paris, Flammarion, 1986] ; de Joan C. Tronto [1993], *Moral Boundaries : a political argument for an ethic of care* New York, Routledge [trad. *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte, 2009]. Voir en français aussi Fabienne Brugère, *Le sexe de la sollicitude*, Paris, Le Seuil 2008 et Patricia Paperman, Sophie Laugier, *Le souci des autres. Ethique et politique du care*, Paris, Ed. EHESS, 2005 ; Sandra Laugier, Pascale Molinier, et Patricia Paperman, *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot, 2009.

de réciprocité y occupe par rapport au principe de prélèvement – redistribution et au principe d'échange commutation. Ce n'est que si la réciprocité (au sens qui vient de lui être donné) joue un rôle fort que leur degré de contribution à l'économie solidaire est important²³. Sinon, pour ce qui est du point de vue de l'économie solidaire, au mieux domine une logique de protection, au pire une logique de lucrativité. Il serait non scientifique d'ignorer qu'existent aussi des formes de monnaies complémentaires, de microcrédit ou de tontines, qui relèvent principalement de la lucrativité. Or, ceci est généralement occulté. Toute organisation correspondant à l'un ou l'autre forme d'organisation financière ne relève pas *ipso facto* de la solidarité. Seule une analyse détaillée des modes de fonctionnement, des rapports de pouvoirs, des transferts de richesse et de l'impact et des effets permet d'apprécier ce degré de contribution à une économie solidaire. Hadrien Saiag montre par exemple dans ses travaux sur le *trueque* argentin qu'il existe différentes modalités de fonctionnement et que certains clubs répondent à des stratégies d'enrichissement par chaînes de conversion des produits alors que la solidarité apparaît fondamentale dans d'autres. Ajoutons que le fonctionnement d'une institution peut changer au cours de ses transformations, ce qu'illustrent certaines institutions de microfinance. Un groupe armé au Bangladesh (ASA) s'est converti en une banque de microcrédit, tout comme d'autres, défenseurs des droits de l'Homme, sont devenus des institutions dont la fonction principale est de faire des pauvres un marché pour des placements lucratifs... un peu à la manière où des groupes armés en Amérique latine luttant pour une révolution sociale populaire ont confondu les moyens et les fins et sont devenus principalement des trafiquants d'armes et de drogue...

Cette relecture discriminante à partir des principes d'intégration économique (au sens de Karl Polanyi) permet aussi de lire les événements qui, en 2008-2009, ont mis en cause des institutions de microcrédit au Nicaragua, au Maroc, en Bosnie-Herzégovine, au Pakistan et dans les États indiens de Karnataka et à l'automne 2010 en Andhra Pradesh . Il est tentant d'imputer la montée des impayés qu'elles ont connue, non à la crise économique et financière elle-même, mais principalement à une mauvaise gestion de ces institutions de micro crédit et à leur seule concurrence non coordonnée²⁴.

Certes, si l'on réduit la crise à une crise financière dans les pays développés (et d'abord aux Etats-Unis) ayant entraîné ensuite une crise quasi généralisée de la production et des échanges cette crise en tant que telle n'est pas directement à l'origine de celles des institutions de

²³ Solène Morvant Roux, J. M. Servet, Souleymane Soulama, « Microfinance et logiques de solidarité », [à paraître].

²⁴ En ce sens voir l'analyse comparée faite par Chen Greg, Rasmussen Stephen, Reille Xavier, Growth and Vulnerabilities in Microfinance, *Focus Note*, CGAP, n°61, Feb. 2010, 16 p., et les études particulières à chacun de ces pays citées dans cette synthèse.

microfinance. Même si l'on doit noter ici ou là que la diminution des envois des migrants aux membres des familles restés au pays a pu directement ou indirectement atteindre certaines institutions ; qu'ailleurs la baisse des ressources procurées notamment par le tourisme ou par les filiales des grandes entreprises implantées au Sud ont diminué le volume d'activités de micro entreprises et les salaires des travailleurs, donc la quantité de prêts des institutions de microcrédit quand ces micro-entrepreneurs ou ces ouvriers sont leurs clients. Ce qui est en cause ici est une course quasi effrénée pour étendre le microcrédit à une population de plus en plus large et pour des montants de plus en plus élevés sans que l'on s'assure que celui-ci contribue effectivement à accroître les capacités de remboursement par des activités génératrices de revenus²⁵. Certes il est possible d'affirmer que si les responsables des organisations faisant du microcrédit avaient été plus vigilants, s'ils s'étaient dotés de moyens efficaces d'information, ils auraient anticipé le risque de détérioration de leur portefeuille de prêts causée notamment par la multiplicité des emprunts auprès d'organisations différentes : au Nicaragua en 2009 40 % des emprunteurs l'étaient auprès de plus d'une institution de prêt ; au Maroc 40 % en 2007, 39 % en 2008 et 29 % en 2009 ; en Bosnie-Herzégovine 40 % en 2009 et au Pakistan 21 % au niveau national et 30 % dans les régions touchées par un mouvement de refus de remboursement²⁶. Sans se trouver encore dans cette situation, le Pérou n'en est pas loin²⁷.

Il est possible de donner à ces crises une interprétation dépassant celle d'une mauvaise gouvernance des institutions. Ceci permet d'expliquer pourquoi les zones atteintes par ces mouvements de refus de rembourser les prêts au Nicaragua, en Andhra Pradesh et au Pakistan aient connu des groupes de pression anti-microcrédit, politique dans les deux premiers et islamiste dans le troisième. Certes les clients avaient bénéficié de l'incapacité des institutions de microcrédit à limiter leurs prêts et d'apprécier la faiblesse structurelle dans laquelle elles se trouvaient ; mais si ces clients empruntaient (non seulement auprès des institutions de microfinance mais également en général auprès de ceux que l'on désigne comme « usuriers »), c'est parce qu'ils se trouvaient contraints de le faire pour vivre et pour faire face aux échéances de leurs précédents prêts. Bien souvent les responsables des institutions de microfinance ont pensé que le fait que les clients empruntent des sommes de plus en plus importantes et de façon répétée traduisait leur grande satisfaction face à l'offre de la

²⁵ Voir l'analyse critique menée dans Jean-Michel Servet « Les limites de l'utilisation du microcrédit dans les pays du Sud », *Problèmes économiques*, n° 2928, 18 juillet 2007, p. 22-26.

²⁶ Chen Greg, Rasmussen Stephen, Reille Xavier, Growth and Vulnerabilities in Microfinance, *Focus Note*, CGAP, n°61, Feb. 2010, p.7.

²⁷ Voir le mémoire en cours de Cosmin Olteanu sur Microcrédit et surendettement à Lima (IHEID / IMAS, 2011).

microfinance. Ils n'ont pas pensé que l'on se pouvait se trouver dans une addiction croissante au crédit, pouvant conduire plus ou moins rapidement au surendettement. Or cette situation de surendettement alors que les intérêts versés sont l'occasion de transferts vers l'extérieur des communautés et donc d'un appauvrissement si l'apport de crédit ne provoque pas un effet multiplicateur des revenus locaux (ou le fait de façon très insuffisante).

À l'inverse, il est évident qu'un développement rapide des dettes au sein d'un système local d'échanges parce que ces dettes sont réciproques ne peut qu'avoir un aspect positif.

3. Contribution différenciée à un développement localisé

À la différence des monnaies complémentaires qui sont exceptionnellement présentes dans des pays à très faible revenu par tête, alors que les tontines sont essentiellement présentes dans les pays à haut revenu par tête quasi uniquement à travers la présence de migrants venus de pays à faible revenu par tête, le microcrédit est connu aujourd'hui sur quasi l'ensemble de la planète. Toutefois, le micro-crédit sous forme de petits groupes de caution mutuelle est essentiellement pratiqué dans les pays dits « en développement ». Les tentatives menées dans les pays à haut revenu par tête pour introduire ce type de microcrédit ont généralement échoué et ont rapidement été transformées en microcrédit individuel. La réflexion sur le développement localisé peut donc être menée dans des contextes très différents. Il est remarquable que nombre des initiateurs locaux d'actions de développement local ont été formés sur le terrain dans les pays dits « en développement » (par exemple dans le domaine de la microfinance). On peut d'ailleurs se demander si cette origine « Sud » de leurs carrières n'a pas contribué au faible intérêt des développeurs du « Nord » pour les monnaies complémentaires, que leurs expériences du développement au Sud ne pouvaient qu'exceptionnellement leur donner²⁸.

Une approche en termes de développement localisé s'enracine dans un territoire, qui peut être tout aussi bien une zone rurale, une zone d'activités industrielles anciennes ou une zone urbaine dans laquelle vivent des populations aux capacités d'agir réduites par leur marginalité, leur exclusion culturelle sociale ou économique. Ces approches sont apparues :

²⁸ Pantaleo Rizzo, auteur de *L'économie sociale et solidaire face aux expérimentations monétaires. Monnaies sociales et Monnaies multilatérales*, Paris, L'Harmattan, 2003, est une de ces rares exceptions. Je ne considère pas ici l'Argentine comme un pays « en développement », même si elle comporte d'importantes poches de pauvreté. Le développement du *trueque* est une illustration de sa particularité et de son développement passé aussi.

. d'une part du constat de l'existence de zones enclavées ou dont les activités traditionnelles se trouvaient en voie de disparition ou très menacées par une concurrence externe ou par substitution interne de produits,

. d'autre part du fait des politiques de décentralisation des actions publiques à des échelons locaux.

Formalisé surtout dans des régions et zones de pays dits « développés », ce type d'initiatives a ensuite été encouragé dans des pays dits « en développement », notamment avec le soutien du PNUD, de l'OCDE ou de la Commission européenne. Des ONG sont alors en général les supports de ces actions.

Il s'agit d'un processus d'innovations dites « projets » qui fédèrent et organisent en réseau unique ou multiple les acteurs produisant des activités non seulement économiquement immédiatement productives mais aussi sociales, environnementales et culturelles. On les désigne très souvent sous le vocable « porteurs de projets » (celui-ci pouvant être simplement la création d'une entreprise individuelle). Il n'y a pas de coupure entre le « social », le « culturel » et l'« économique », qui jouent le rôle simultané de leviers. La coopération s'établit avec les élus locaux et l'administration déconcentrée et décentralisée. L'objectif central est d'accroître en les conciliant ce qui apparaît comme étant bien être collectif mais aussi familial et individuel. Ce lien avec des autorités publiques rend de fait exceptionnel le recours aux monnaies locales et encore moins aux tontines.

Les approches en termes de développement local sont une application du principe de subsidiarité ascendante, puisque les acteurs de base sont incités à se regrouper pour proposer et agir. Toutefois, la question de la représentativité réelle des acteurs supposés incarner les intérêts locaux à moyen et long terme se posent. Au-delà des discours, la frontière est parfois tenue avec les anciennes formes d'animation caractéristiques des actions publiques descendantes. Le problème avec ce type d'actions est que généralement l'idée de participation est généralement assimilée, à tort, avec celle de démocratie. Il est difficile de penser la démocratie représentative sans poser la question fiscale, au sens où des représentants des différents groupes d'intérêts se mettent d'accord pour asseoir les prélèvements fiscaux d'une part et pour redistribuer cette richesse collectée d'autre part. Le principe de solidarité s'allie ici avec celui de prélèvement – redistribution qui caractérise des mécanismes de protection. Or, les monnaies locales et plus encore les tontines se situent en dehors de la question fiscale. Quant au microcrédit, les institutions bénéficient bien souvent d'exemptions fiscales (pour ce

qui est du prélèvement) et les soutiens, quand ils ont lieu, se font selon une logique de protection.

Le développement local s'inscrit dans les problématiques de développement dit « endogène » ou « aut centré » qui proposent de s'appuyer sur une mobilisation de ressources humaines et physiques locales, pensées comme autant de capacités. Si, dans certains cas, ces initiatives sont pensées dans un cadre de coopération avec les autorités politiques et administratives extérieures à la zone concertée dans d'autres cas, elles le sont comme résistance voire affrontement avec les initiatives pensées comme imposées d'en « haut » ou d'« ailleurs ». La finance comme la monnaie sont, de ce point de vue, ambivalentes. Dans certains contextes, un mécanisme peut se révéler porteur de solidarité, d'émancipation, d'enrichissement (dans tous les sens du terme) alors que dans d'autres il peut induire oppression, domination et exploitation... Les monnaies locales, pas plus que les tontines et le microcrédit n'échappent aux tensions de la coexistence entre les principes de réciprocité, d'échange commutation et de prélèvement-redistribution plus ou conflictuelle selon les arrangements institutionnels adoptés.